

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 133

présenté par

M. Richard, M. Vercamer, M. Borloo, M. Benoit, M. de Courson, M. Salles, M. Fritch,
M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Gomes, Mme Sonia Lagarde, M. Zumkeller, M. Maurice Leroy,
M. Hillmeyer, M. Favennec, M. Folliot, M. Jégo, M. Philippe Vigier, M. Reynier, M. Sauvadet,
M. Demilly, M. Pancher, M. Bourdouleix et M. Rochebloine

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent dispositif prévoyant des incitations pour les entreprises de moins de 300 salariés et des sanctions pour celles de taille supérieure introduit une démarche discriminatoire et vexatoire.

Par ailleurs, le potentiel de création d'emplois de proximité par les entreprises de moins de 300 salariés justifie que l'ensemble du dispositif se porte sur le réseau des petites et moyennes entreprises, ainsi que des très petites entreprises.